



# Le petit journal communal



## Le mot du Maire

par [Mme Catherine Gallois]

### SAINT HILLIERS, UN SOUFFLE NOUVEAU

L'année a commencé très durement pour notre pays. Ces attentats qui nous ont, à la fois, horrifiés et interrogés, doivent être matière pour nous à réagir. Il est impensable que cela ait pu se produire.

Au fonds de notre petit village, nous devons nous soutenir, nous protéger, il faut chasser l'individualisme qui est en nous et regarder les autres, communiquer avec eux.

J'ai le sentiment que cela a déjà commencé...

Deux millions et demi de chômeurs, toutes les taxes, impôts, essence, etc... en constante augmentation ainsi que les hausses de prélèvements sur les retraites, les salaires, alors qu'il existe dans notre pays tant de richesses, donnent à réfléchir.

La cure d'austérité imposée par le gouvernement va toucher la gestion de toutes les communes de France. Il va donc falloir faire des économies.

Une baisse de 11 milliards de dotations aux collectivités est annoncée. Elle ne sera pas ponctuelle mais cumulative sur trois ans, soit une baisse de 30 % pour chaque commune. En sachant que les communes qui seront les plus sollicitées à contribuer au redressement des finances, seront les communes les mieux gérées.

Il est nécessaire de nous unir.

Toutes les idées, la bonne volonté de faire pour, par exemple, améliorer notre quotidien, aider les personnes dépendantes, fructifier notre patrimoine, développer la vie sociale des habitants, créer des animations, des projets seront écoutées.

Je m'y emploie déjà avec le conseil municipal et les associations mais nous ne sommes pas assez nombreux... et il y a beaucoup à faire. J'en profite pour vous annoncer que nous organisons cette année, la fête communale début juillet.

### DANS CE NUMÉRO

Compte rendu du Conseil municipal  
Projets Communauté de communes du  
Provinois

Page 2

Nouvelle réglementation  
Élections départementales  
Formation du personnel  
Votre santé  
Formation des jeunes

Page 3

Tourisme - Promenade  
Regard sur les manifestations  
Vie associative  
Activités socio-culturelles  
Entre nous

Page 4

Annuaire des entreprises  
Annonces diverses  
Contacts utiles  
Pictogrammes DANGER sur les produits

Page 5

Rédacteur [Chantal GERARD]

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 16/01/15: ".....**

1. Inscription au plan départementale des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux.
2. Délibération de décisions modificatives sur le budget eau
3. Délibérations permettant l'octroi de subventions pour les travaux d'assainissement réalisés par la SPANC
4. Questions diverses

Délibération N°2015/01 : Inscriptions des Chemins au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de bénéficier d'une subvention pouvant aller de 30% à 80% pour la restauration du petit patrimoine ou pour des aménagements favorables à la biodiversité (plantation d'une haie, vergers...),

Le Conseil Municipal doit délibérer favorablement à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins communaux.

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit émettre un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire la commune au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée

Délibération N°2015/02 : Décisions modificatives sur le budget eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'opérer des décisions modificatives sur le budget Eau

Décision modificative N°2 concernant des écritures pour le remboursement d'un emprunt

Décision modificative N°3 concernant la mauvaise imputation d'un compte

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'appliquer les décisions modificatives

Délibération N°2015/03 : Engagement dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces communaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune est concernée par le projet de travaux d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage du SPANC, et que dans l'intérêt des habitants concernés, pour leur permettre d'obtenir des subventions pour la réalisation de leurs travaux,

Le Conseil Municipal doit s'engager dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de s'engager dans le processus de réduction des produits phytosanitaires

Questions diverses

- 1- Problèmes concernant l'impasse des bœufs :
    - a. Manque d'éclairage
    - b. Problème d'écoulement des eaux pluviales provoquant une mare devant la maison sise N°4 risquant de provoquer des infiltrations
    - c. Manque de visibilité à la sortie de l'impasse, demande de pose de miroir
  - 2- Concernant les contrats VEOLIA, souhait de revoir le prix de location des compteurs
  - 3- Problème de bruit avec les camions betteraviers de la société TEREOS, Madame le Maire indique qu'un courrier va leur être envoyé pour savoir s'ils ont une dérogation
  - 4- Problème de stationnement des bus scolaires le matin devant la rue du Four à Chaux, demande sera faite à la société PROCARS."
- (Précédents comptes rendus du conseil affichés en Mairie).

## PROJETS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

◆ Le projet de maillage des réseaux d'eau potable du syndicat mixte du Transport de l'eau amorcé en 2006 entre dans sa phase pré opérationnelle. Quelques explications :

"Le projet consiste à interconnecter, par des canalisations d'adductions nouvelles, les réseaux de distribution d'eau potable en mobilisant une ressource principale potabilisée et exploitée en quantité suffisante pour secourir ou remplacer une ressource locale insuffisante, polluée ou vulnérable.

L'objectif de sécurisation de l'approvisionnement de la ressource en eau pour les communes concernées est double :

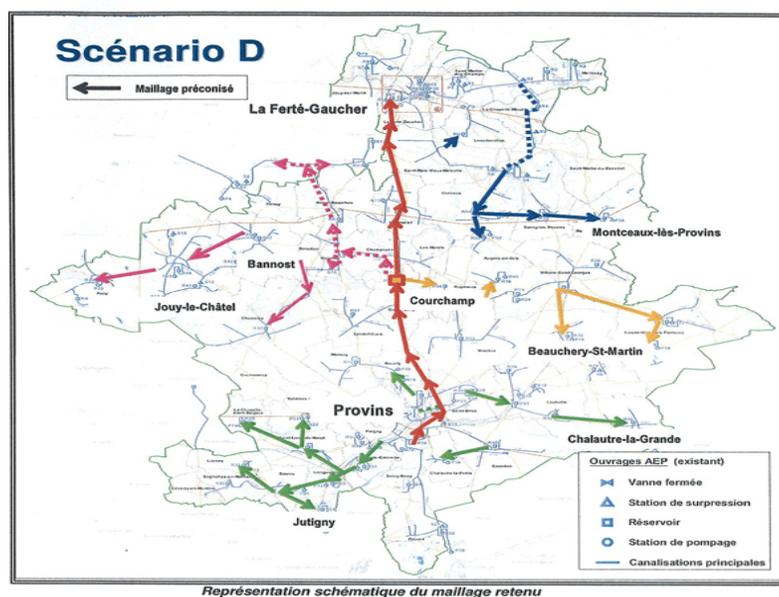
- répondre au problème de qualité de l'eau distribuée à l'échelle locale, laquelle s'est fortement dégradée au cours des dernières années pour plus de 70 % de ces communes (nitrates, pesticides notamment) ;

- fournir l'eau potable en quantité suffisante pour faire face aux besoins présents et à venir.

Le périmètre technique intègre 55 communes de l'Est Seine et Marnais (soit près de 46 000 habitants) regroupées du sud de Provins jusqu'à la fertè-Gaucher et de Pécly à Louan-Villeguis-Fontaine.

L'ouvrage de transport, soit près de 130 km de canalisations nouvelles devrait être livré en 2016." À lire la suite de cet article sur le site de la communauté de communes du provinois.

## PRESENTATION DU SCENARIO RETENU



## ◆ Le déploiement du très haut débit

La communauté de Communes du Provinois est pleinement engagée au sein du Syndicat mixte "Seine et marne Numérique" pour désenclaver le territoire par le déploiement de la fibre optique. Le calendrier de démarrage des travaux sera connu au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Le déploiement définitif est prévu entre 6 et 9 ans. Ces réseaux du futur, notamment la fibre optique, iront jusqu'chez l'habitant (FTTH), dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) adopté par le Conseil général. La mise en place de ces réseaux nécessite la réalisation de travaux présentant des caractéristiques techniques particulières d'un coût élevé. Pour réduire les coûts les communes devront en tenir compte lors de leurs projets gros travaux.

## NOUVELLE REGLEMENTATION

**Les détecteurs de fumée sont obligatoires et doivent être installés d'ici le 8 mars 2015**

### Quel détecteur choisir ?

Le détecteur doit être conforme à la réglementation : sur son emballage, doit être inscrit qu'il correspond bien à la norme européenne EN 14604. Vous trouverez le marquage CE sur le détecteur et son emballage.

En plus de ce marquage CE, préférez les détecteurs de fumée comportant le marquage NF.

### Comment l'installer ?

Le détecteur de fumée doit être installé de préférence au plafond, dans la circulation ou le couloir menant aux chambres, puisque les fumées dégagées montent au plafond. Si la pose est murale, il faut impérativement l'installer en hauteur.

Pour le fixer, deux trous au plafond et deux vis suffisent.

En cas de logement sur plusieurs niveaux, préférez au minimum un détecteur par étage.

**À éviter : il ne faut pas installer un détecteur de fumée dans la salle de bains ou dans la cuisine, la vapeur d'eau pouvant déclencher l'alarme de façon intempestive.**

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

**Dimanches 22 et 29 mars**



Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

**Nous attirons votre attention sur l'importance de ces élections qui nous concernent de près.**

## FORMATION DU PERSONNEL DE LA COMMUNE :

Mme Méry et M. Moreau ont suivi une formation de certification les 28 et 29/01 sur l'utilisation des produits phytosanitaires et l'acquisition de nouvelles méthodes de traitement dans le respect de la nouvelle législation :

- réduire et améliorer l'utilisation des phytos, (pesticides notamment)
- adopter de bonnes pratiques au quotidien pour préserver au mieux la ressource (l'eau et les milieux aquatiques par exemple)
- comprendre les nouvelles étiquettes.

★ Les nouveaux pictogrammes représentant les dangers des produits sont visibles en dernière page.

## VOTRE SANTE

**L'ARS** (Agence régionale de la Santé) île de France vous informe :

Ces dernières années ont été marquées par une forte augmentation du nombre des intoxications liées à l'utilisation de braseros, barbecues ou de tout autre appareil de chauffage fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol, à l'intérieur des logements. Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'Homme. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un de ces appareils.

### Rappel des gestes essentiels de prévention :

- veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- proscrire l'utilisation de moyens de chauffage non adaptés tels que les barbecues et les braseros.
- faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel les installations de chauffage et conduits de fumée (de préférence avant l'hiver).

### Quels sont les symptômes qui doivent alerter ?

- Maux de tête,
- Nausées, vomissements,
- Fatigue physique et psychique,
- Perte de conscience transitoire, vertiges.

Penser intoxication au CO quand les troubles apparaissent toujours dans un même lieu, ou s'ils se répètent aux mêmes heures de la journée ou si plusieurs personnes vivant dans un même lieu présentent les signes décrits ci-dessus.

### Que faire en cas d'incidents ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter tous les appareils à combustion
- Faire évacuer les occupants des pièces
- Appeler les secours (Pompiers 18, SAMU 15)

## FORMATION DES JEUNES

**Tu as 17 ans : le Bafa peut t'intéresser !**

Le Bafa c'est 3 étapes :

- 2 étapes théoriques en groupe animées par une équipe de formateurs
- 1 stage pratique.

Grâce à cette formation tu peux encadrer des jeunes toute l'année, en colos, centres de loisirs et temps périscolaires.

**Renseignements :** UFCV ILE DE France EST

Tél 01 44 72 14 14

[ile-de-France@ufcv.fr](mailto:ile-de-France@ufcv.fr) – [www.bafa.ufcv.fr](http://www.bafa.ufcv.fr)

[facebook.com/GenerationBafa](https://facebook.com/GenerationBafa)

**Formation générale Bafa**

Dates	Thème	Lieu	PC	DP	Ext	Tarifs*
14/02 au 21/02	Formation générale	Domont (95)				555 €
14/02 au 21/02	Formation générale	Sourdun (77)				555 €
14/02 au 21/02	Formation générale	Melun (77)				445 €
22/02 au 01/03	Formation générale	Sourdun (77)				555 €
22/02 au 01/03	Formation générale	Cergy (95)				445 €
18/04 au 25/04	Formation générale	Melun (77)				445 €
18/04 au 25/04	Formation générale	Sourdun (77)				555 €
18/04 au 25/04	Formation générale	Domont (95)				555 €
26/04 au 03/05	Formation générale	Sourdun (77)				555 €
26/04 au 03/05	Formation générale	Domont (95)				555 €
26/04 au 03/05	Formation générale	Cergy (95)				445 €

**Formation générale Bafd**

Dates	Thème	Lieu	PC	DP	Ext	Tarifs*
25/04 au 03/05	Formation générale	Domont (95)	690 €	605 €		

**Perfectionnement Bafd**

Dates	Thème	Lieu	PC	DP	Ext	Tarifs*
18/02 au 21/02	Perfectionnement	Sourdun (77)	480 €	480 €		

Bafa : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Bafd : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur. \* Tarifs : PC : Pension complète, le stagiaire est hébergé et prend ses repas sur place. DP : Demi-pension, le déjeuner est pris en charge. EXT : Extérieur, aucun repas n'est pris en charge. \*\*Transport en supplément.

## ♦ La Mission Locale du Provinois recherche de parrains/marraines bénévoles

"La Mission Locale du Provinois accompagne les 16-25 ans diplômés ou non sortis du système scolaire cherchant un emploi ou une formation. Elle intervient sur les secteurs de Provins, Bray sur seine, Donnemarie-Dontilly, Nangis et Villiers St Georges. Pour développer son action, elle a besoin de parrains et marraines bénévoles pour aider les jeunes. Alors, si vous avez l'envie et la motivation pour donner un coup de pouce aux jeunes lors de leur entrée dans le monde professionnel et si vous voulez faire partager votre expérience à la jeunesse, n'hésitez plus.

Demandez Mme Bouziane ou Mme Bochon au 01 60 67 04 50 – 1 cours des bénédictins [L.bouziane@mlprovinois.reseau-idf.org](mailto:L.bouziane@mlprovinois.reseau-idf.org) ou retrouvez-nous sur notre nouveau site [www.milopro.fr](http://www.milopro.fr) - rubrique "espace partenaires."

**TOURISME - PROMENADE****Chemins de randonnée**

L'inscription de la commune au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

Cette inscription permettra à notre commune de protéger notre itinéraire de chemin de randonnée "la boucle n° 16". En effet, en cas de coupure de celui-ci (aménagement, déviation, TGV !!!, etc.) la personne responsable de cette coupure est obligée par la loi de fournir un itinéraire de substitution. Ainsi ce chemin ne sera jamais bloqué ou coupé. De plus la commune peut bénéficier de subvention (30 à 80 %) pour la restauration du petit patrimoine ou pour des aménagements favorable à la biodiversité.

*Vous pouvez retirer en mairie la carte des chemins de randonnée en Provinois.*

**VIE ASSOCIATIVE****MARDI 17 FEVRIER.**

Le Foyer Rural organise son **carnaval**. Venez nombreux, déguisés, pour défilé dans les rues de Saint Hilliers. Rendez-vous sur le stade à 14 heures

**SAMEDI 21 MARS**

Repas dansant réunionnais, salle communale à partir de 19 heures.

Pensez à réserver au 0757635295.

**ENTRE NOUS**

♦ Monsieur Pierre MÉRÉ, "La petite cour", une figure emblématique de notre village nous a quittés.

*Nous transmettons à sa famille toutes nos condoléances.*

**Message de félicitations**

♦ Deux nouvelles naissances ! Bienvenue à :

. Bradley LOCKO CORDIER né le 28 octobre  
. Iliana TRUJIC née le 19 décembre 2014.

♦ La Fédération Française d'Équitation nous informe qu'une cavalière du Centre équestre Saint-Hilliers a été médaillée à la 2<sup>ème</sup> place en Championnat Amateur "Équitation Wertern". Bravo.

**REGARD SUR LES MANIFESTATIONS DE DECEMBRE ET JANVIER****Dimanche 21 décembre 2014**

**Noël des enfants** au caveau St Esprit à Provins, offert par la municipalité et le foyer rural



Cet après-midi en compagnie d'un conteur et autour d'un bon goûter avec distribution des jouets fut très joyeux.

**Lundi 22 décembre 2014**

**Apéritif de fin d'année avec nos retraités.** Moment très chaleureux, autour d'un buffet très gourmand confectionné par la famille GABORET, habitants de Saint-Hilliers et boulangers à Chenoise.

**Le 24 janvier 2015**

Madame le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs vœux aux Saint-hillériens autour de la traditionnelle galette.

**ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES****Le Centre Social Les Arts en Boule**

L'équipe des Arts en Boule, qui au passage vous souhaite une Bonne Année 2015 faite d'enthousiasme et d'esprit d'initiative, est présente dans votre commune un vendredi sur deux tout au long de l'année depuis le 9 janvier.

♦ Prochaines rencontres les **6 et 20 février, de 15h à 18h. À la salle des fêtes, pour :**

- les familles ou les jeunes qui ont envie d'avoir des informations sur les aides aux départs en vacances.

- les jeunes, les associations ou tous ceux qui ont besoin de soutien pour réaliser leur projet (culturel, festif, citoyen...),

- les habitants qui souhaitent des informations ou un accompagnement sur l'accès à leurs droits,

- les jeunes qui ont besoin d'informations concernant l'orientation scolaire, le logement, la santé... ainsi que sur les différentes structures locales qui pourraient les aider dans leurs démarches,

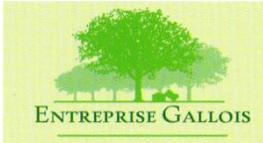
- toute personne qui souhaiterait discuter autour d'une boisson chaude.

♦ **Le 21 février de 14h30 à 18h30, salle des fêtes, projection du film :**

« **Les Enfants Loups, Ame & Yuko** », suivi d'un goûter partagé pour un après-midi convivial, en famille. Tél. **01 60 67 72 29** [contact@artsenboule.com](mailto:contact@artsenboule.com)

## ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

- ♦ CHENIL PENSION DE LA TUILERIE 01 64 00 15 45  
Email : [la-tuilerie@wanadoo.fr](mailto:la-tuilerie@wanadoo.fr)
- ♦ CORTET PEINTURE 16 rue Grand Boissy – Pivot 01 64 08 92 81
- ♦ FERME PEDAGOGIQUE DE ST HILLIERS 2 La Petite Cour  
01 64 00 24 61
- ♦ Serge TRIPE plombier - 11 rue Grand Boissy - Pivot 01 64 08 96 16
- ♦ TRIPE SARL maçon - 4 route de Chenoise 01 64 00 35 59
- ♦ *Nouvel entrepreneur :*



Tonte de pelouses, taille de haies, élagage, fauchage, abattage, travaux d'espaces verts.  
7 grande rue - 06.88.67.45.26  
Email : [jp\\_gallois05@hotmail.fr](mailto:jp_gallois05@hotmail.fr)

- ♦ Association "Change d'allure" - La Ville au Bois 07.82.76.00.80  
Email : [changedallure@gmail.com](mailto:changedallure@gmail.com)

## ★ NOUVELLES ETIQUETTES DANGER !

### DANS L'UTILISATION DE CERTAINS PRODUITS



L'important dans les étiquettes : les mentions de danger. Elles vous informent de la réelle toxicité des produits.

## CONTACTS UTILES

EDRF nous informe :

**DANS QUELS CAS  
CONTACTER ERDF ?**

---

**POUR UN DÉPANNAGE**  
24h/24h et 7j/7  
☎ 09 72 67 50 77

---

**Pour un nouveau branchement au réseau électrique**  
<http://connect-racco.erdfdistribution.fr>

---

**Pour un nouveau branchement électrique ou toute autre demande concernant la distribution**

Pour les particuliers ☎ 09 69 32 18 33   
 Pour les professionnels ☎ 09 69 21 18 34

[www.erdf.fr](http://www.erdf.fr)

## ANNONCES DIVERSES

*Apprendre les gestes qui sauvent !*

LES SAPEURS POMPIERS DE CHENOISE organisent une formation grand public au PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1)

**LE SAMEDI 14 MARS 2015**

**DE 8H00 à 17H00**

**PRIX DE LA FORMATION 50€**

**Pour toutes informations contacter**

**M. BATOGÉ Bruno**

**06.20.37.03.85**

**Email : [bruno.batoge@orange.fr](mailto:bruno.batoge@orange.fr)**

### FUEL : COMMANDES GROUPÉES

N'hésitez pas à téléphoner à la mairie 15 jours avant votre besoin en fuel. La mairie regroupe les commandes pour obtenir un prix très compétitif et réduire ainsi les coûts de transport..

La mairie est seule habilitée à traiter les demandes d'intervention pour la prise en charge des chiens errants. N'hésitez donc pas à téléphoner à la Mairie pour vos éventuels signalements.

Les cours d'Art floral reprennent le 28 mars. Inscrivez-vous rapidement auprès de la mairie.

**AVIS : un gentil épagneul répondant au nom de "Biscotte" a disparu depuis mardi après-midi du Chêne Guillemot. Si vous avez des informations, contactez Benoît Fournaise au 06 21 13 35 41.**

**Merci.**

